



**MARAIS -
PLACE DES
VOSGES**

CONSEIL DE QUARTIER

Réunion du 13 juin 2024

Ordre du Jour

1. Présentation de l'Action Municipale

- par Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale et de Véronique Levieux Adjointe à la Ville de Paris en charge des Seniors et de la Solidarité entre les Générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la Prévention et de la Sécurité, de la Police Municipale et de la Tranquillité.

2. Intervention de Boris Jamet-Fournier, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif Citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation.

3. Présentation du Conservatoire de Paris Centre par Monsieur Roy.

- Demande aux Conseils de quartier pour l'achat d'un Tuba d'une valeur de 6 480 euros.

4. Budgets 2024 : investissement et fonctionnement

- Investissement : 2 500 euros pour la participation de l'achat d'un Tuba pour Le Conservatoire Paris Centre.
- Fonctionnement : prévision de 250 euros pour un pot de rentrée
- Proposition d'une promenade autour des jardins de Paris Centre le samedi 7 septembre, provision de 250 euros pour financement d'un goûter.

5. Point sur les projets d'investissement antérieurs.

6. Retour des Commissions

7. Questions diverses

Périmètre de notre conseil de quartier

Périmètre compris entre le boulevard Beaumarchais à l'Est et la rue Vieille du Temple à l'Ouest, et entre l'axe Pont aux Choux/rue de Poitou au Nord et l'axe Saint-Antoine/Rivoli.



Présentation de l'Action Municipale par Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale et de Véronique Levieux

**Adjointe à la Ville de Paris en charge des Seniors et de la
Solidarité entre les Générations, Déléguée de Paris
Centre en charge de la Prévention et de la Sécurité, de la
Police Municipale et de la Tranquillité.**

Réunion du 13 juin 2024

Signaler une incivilité du quotidien

Vous êtes confronté à une incivilité ? Vous êtes victime de nuisances régulières ou persistantes ?

- [Le centre d'appel de la Ville de Paris \(3975\)](#) vous permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
- [L'application Dans Ma Rue](#) vous permet de signaler toute anomalie sur l'espace public
- En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels), vous pouvez faire [un signalement en ligne](#).
- Pour une intervention face à une situation dangereuse ou illégale, vous devez contacter la police nationale, en composant le 17.

<https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilete-du-quotidien-3800>



3975
un seul numéro pour vos questions sur :

- la santé
- les règles de confinement
- les aides de la Ville
- la vie quotidienne

239 agents volontaires pour vous répondre

DU LUNDI AU DIMANCHE, DE 9H À 17H
ACCESSIBLE AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



DansMaRue

Signalez instantanément une anomalie sur l'espace public.

Nuisances sonores

Privé ou professionnel : des démarches différentes

Art. 2. — Les travaux bruyants et gênant le voisinage sont interdits, en tous lieux, à l'intérieur des immeubles comme sur le domaine public, aux heures suivantes :

- avant 7 h et après 22 h les jours de semaine ;
- avant 8 h et après 20 h le samedi ;
- les dimanches et jours fériés.

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/nuisances-liees-la-diffusion-de-sons-amplifies>

VILLE DE PARIS | Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

Signalement de nuisances sonores
provenant d'un local professionnel situé à Paris
LES NUISANCES CAUSÉES PAR LA DIFFUSION DE MUSIQUE OU DE SON AMPLIFIÉE SONT À ADRESSER
À LA PRÉFECTURE DE POLICE (NUISANCES.MUSIQUEAMPLIFIEE@INTERIEUR.GOUV.FR)

Nom et prénom du ou de la déclarant-e : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Bâtiment : _____ Escalier : _____

Étage : _____ Porte : _____

Digicode / Interphone : _____

Tél domicile : _____ Tél travail : _____

Portable : _____

Pour instruire votre signalement, une prise de contact est nécessaire.
Ou pouvez-vous être joint par téléphone entre 9h et 17h pendant la semaine : _____

Courriel : _____ @ _____

Nom et adresse de l'établissement(s) présumé(s) être à l'origine de la nuisance : _____

Décrivez précisément la nuisance : _____

Provenance interne à l'immeuble côté cour de jour
 et nature de la gêne : externe à l'immeuble côté rue de nuit

À quelle fréquence ? ponctuellement régulièrement permanente

Quel(s) jour(s) ? Lundi Mardi Mercredi Jeudi
 Vendredi Samedi Dimanche Tous les jours

À quelle heure ? _____ H _____ ou indiquer la tranche horaire entre _____ H et _____ H

Depuis quand subissez-vous cette gêne ? _____

Vous êtes-vous déjà plaint-e ? non oui

Si oui, auprès de qui ? _____

Quel a été le résultat obtenu ? _____

Fait à Paris, le : _____

Ce formulaire est à compléter et à renvoyer :

- par courriel : nuisances-pro@paris.fr
- par courrier : Ville de Paris, Bureau d'Actions contre les Nuisances Professionnelles, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, 51 rue de Lobau, 75004 Paris.

Pour toute information complémentaire, contactez le **3975** ou consultez paris.fr
* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

VILLE DE PARIS - CSDS - 0000 - 30/10/2019

En résumé

Contacts utiles



Joindre la Police Nationale

17 (Agression, cambriolage, trafic, trouble à l'ordre public)



Joindre les Sapeurs-Pompiers

18 (Incendie, accident de la route, accident domestique)



Joindre le SAMU le SAMU social

15 (Détresse vitale) **115** (Personne fragilisée)



Joindre la Ville (Police Municipale)

3975 (Stationnement gênant, nuisances, incivilités publiques)



Application « Dans ma rue »

(Signaler une anomalie dans l'espace public : dépôt sauvage, stationnement gênant)



Pour toutes autres demandes

Formulaire de contact sur [Paris.fr](https://paris.fr)



Comité d'éthique : pmp-ethique@paris.fr

Exemple communication ciblée



EN CAS DE GRAFFITIS ET TAGS HAINUEUX

Si vous constatez un tag ou graffiti à caractère raciste, injurieux, sexiste, homophobe ou constituant une incitation à la haine, nous vous invitons à utiliser sans délai l'application mobile DansMaRue. Sélectionnez la catégorie « Graffitis, tags, affiches, autocollants / inscription haineuse ».

Vous pouvez indiquer le contenu et la localisation précise de l'inscription. Votre signalement déclenche la procédure d'effacement d'urgence, qui réduit le délai maximal d'intervention à une demi-journée. Il sera également transmis aux agents verbalisateurs de la Ville qui pourront vérifier et constater la nature haineuse du graffiti pour d'éventuelles poursuites.

ET SI LA FAÇADE EST TROP FRAGILE, DÉGRADÉE OU EN MAUVAIS ÉTAT DE PROPRETÉ ?

Si la surface concernée est trop fragile (pierre poreuse ou friable par exemple) l'équipe de dégraffitage n'est pas autorisée à intervenir. **Dans ce cas, il revient au propriétaire du bâtiment de faire appel à une entreprise spécialisée pour ce type d'interventions.**

Le sachez-vous ?

Les propriétaires ont l'obligation de tenir leur immeuble en bon état de propreté, notamment en réalisant un ravalement tous les 10 ans au moins, en application des articles L126-2 et L126-3 du Code de la Construction et de l'Habitat. Dans ce cadre, des agents de la Municipalité font un contrôle continue des façades sur tout Paris. Si la façade de votre immeuble atteint un état de dégradation avancé, ils peuvent initier une procédure, en émettant une injonction de réaliser un ravalement de façade.

Ensemble, luttons contre ces fléaux qui dégradent notre ville. Merci pour votre mobilisation.

Retrouvez toute l'information pratique de votre ville au 3975 et sur paris.fr

Conception et programmation : DDFE / Air Communication / 196 / Mars 2022

LUTTE CONTRE L'AFFICHAGE ILLÉGAL, LES TAGS ET GRAFFITIS : MODE D'EMPLOI



Chaque jour, les éboueurs de la Ville de Paris enlèvent près de 650m² de tags et graffitis dans Paris, soit l'équivalent d'un terrain de tennis. Chaque semaine, des centaines d'affiches collées illégalement sur les murs sont retirées.

Ces actes délictueux sont une pollution visuelle, une dégradation de notre environnement urbain et un manque de respect pour le travail quotidien des agents de la propreté. Ils engendrent des dépenses importantes pour la collectivité, supportées par les impôts des Parisien-ne-s. Face à ce phénomène, la Ville de Paris se mobilise pour aider les copropriétaires et bailleurs à nettoyer les tags et les affiches et les inviter à systématiquement déposer plainte contre ces agissements illégaux.

LA VILLE VIENT EN AIDE AUX COPROPRIÉTIÉS POUR LUTTER CONTRE L'AFFICHAGE ILLÉGAL, LES TAGS ET GRAFFITIS.

L'obligation d'entretien et de maintien de propreté des façades d'immeubles revient aux propriétaires, obligation inscrite dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH) dans les articles L126-2 et L126-3. L'entretien de l'espace public revient à la Municipalité.



Face à la multiplication des affichages illégaux, tags et graffitis, la Ville de Paris a renforcé ses moyens d'intervention gratuits au service de ses habitants.

Cette intervention est soumise à certaines conditions techniques. Ainsi, seuls les graffitis situés à une hauteur inférieure à 4 mètres, visibles et accessibles depuis l'espace public, sans mise en œuvre de dispositif spécial

(échafaudage, grue élévatrice...), font partie de ce dispositif et sont pris en charge par la Ville. La Municipalité ne se substitue pas aux droits du propriétaire, qui peut toujours s'opposer à l'effacement.

COMMENT FAIRE POUR DEMANDER UN ENLÈVEMENT ?

Pour demander l'enlèvement d'une affiche ou l'effacement de graffitis et tags, nous vous invitons à effectuer un signalement via l'application pour smartphone DansMaRue.

Votre signalement doit être accompagné d'une ou deux photos (vue générale + vue détaillée) et éventuellement des précisions nécessaires quant à sa localisation exacte et à la signature du taggueur le cas échéant, ce qui pourra faciliter le travail d'enquête et de poursuites du Parquet de Paris et de la Police nationale.



POURQUOI ET COMMENT DÉPOSER PLAINTE ?

La Ville de Paris ne peut porter plainte que pour les murs et bâtiments dont elle est propriétaire.

En complément des nécessaires signalements et interventions pour retirer les affiches et autres graffitis, il est essentiel de faire les démarches nécessaires pour permettre les poursuites et les sanctions à l'encontre des personnes responsables des dégradations.

Aussi, nous invitons les particuliers, commerçants, propriétaires et syndicats de copropriétés à porter plainte auprès d'un commissariat de Police pour que les responsables de ces détériorations soient appréhendés et sanctionnés. Cette mission relève de la Préfecture de police de Paris, que vous pouvez contacter via son site internet : prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Pour les tags et graffitis, sauf si l'auteur est clairement identifié, il faut porter plainte contre X au commissariat. Le dépôt de plainte permet également au propriétaire de faire appeler à son assureur pour la prise en charge de l'effacement des graffitis qui ne répondraient pas aux critères d'enlèvement gratuit par la Ville.

Pour les affiches, il convient de porter plainte contre l'agence et la marque concernée pour affichage illégal. L'affichage sauvage est interdit par le code de l'environnement et, en cas de prise de son auteur sur le fait ou de dégradation du support, par le

code pénal. La marque ou l'agence est identifiable via le numéro de Registre Commercial des Sociétés (RCS), obligatoire et visible sur le côté des affiches. La réglementation permet alors de faire retirer les affiches illégales et d'en facturer le coût à l'auteur ou au bénéficiaire de l'affichage.



POUR LES RIDEAUX ET VITRINES DE COMMERCES

Pour effacer les graffitis sur les rideaux des magasins, l'équipe de dégraffitage utilise un décapant qui est ensuite rincé au jet haute pression. Si ce procédé est adapté pour les rideaux pleins, il ne l'est pas pour les rideaux ajourés : ce mode opératoire s'accompagne de risques importants d'infiltration d'eau pouvant selon les cas, entraîner des risques pour la surface.

C'est la raison pour laquelle l'autorisation expresse du propriétaire est indispensable pour chaque intervention sur les rideaux ajourés des magasins. Nous vous invitons à proposer au propriétaire ou gérant du magasin d'effectuer lui-même le signalement via l'application DansMaRue. Nous prendrons contact avec le commerçant pour vérifier son accord pour une intervention.



ET POUR LE STREET-ART ?

Si vous avez souhaité une fresque de street-art sur votre bâtiment, signalez-la à votre Mairie d'arrondissement et à votre Division territoriale de propreté (coordonnées sur Paris.fr). Cela permettra de ne pas déclencher d'intervention d'enlèvement. La Mairie d'arrondissement décide de ce qui relève du domaine artistique et de ce qui n'en relève pas.

Exemple communication ciblée

Anticiper les dangers

Les pièges de l'angle mort

Zone d'angle mort

Contrôlez le contact visuel, si vous pouvez voir les yeux du chauffeur dans son rétroviseur, il peut également vous voir.

Ne vous amenez jamais sous les rétroviseurs ou à leur hauteur.

Ne doublez jamais un camion par la droite. Lorsque vous doublez par la gauche, vérifiez que le camion ne tourne pas à gauche !

Piétons : vous concernés ? Faites attention aux véhicules qui reculent, ils peuvent ne pas vous voir ! Les camionnettes ont un angle mort plus important que les voitures.

Les accidents en chiffres

- 6 366 personnes ont été victimes d'un accident à Paris en 2019.
- 70 % des victimes des accidents sont des conducteurs des deux roues motorisés ou des piétons.
- Dans de 53 % des accidents de poids lourds avec des piétons ou des cyclistes, l'angle mort est impliqué.

À PARIS, ARRÊTONS DE JOUER AVEC LES RÈGLES, RESPECTONS LE CODE.

TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE

Toute l'info au 3977* et sur paris.fr

*Info plus, appel local à partir d'un poste fixe

Les règles du jeu

- Je joue collectif :** à vélo, en voiture, en trottinette, à moto... je reste attentif aux autres, je ne porte pas d'écouteurs et je ne téléphone pas en roulant. Je signale mes changements de direction pour ne surprendre personne.
- Je maîtrise les règles du jeu :** que je sois à vélo ou en trottinette à moteur, je ne roule que sur les aménagements cyclables ou la chaussée. Quand je marche, j'emprunte les traverses piétonnes si elles sont à moins de 50 mètres et je reste sur les trottoirs (sauf dans les aires piétonnes et les zones de rencontre où je peux marcher partout).
- Je ne suis pas un véhicule prioritaire :** je respecte les limitations de vitesse et les feux rouges (si je suis cycliste, je peux franchir certains feux rouges lorsque cela est signalé par un panneau « Cyclistes, cédez le passage aux feux » tout en donnant la priorité aux autres usagers).
- Je suis stylé(e) en toute circonstance :** pour rouler en sécurité, je me protège avec un bon équipement et je me rends bien visible des autres : éclairage, dispositifs réfléchissants, klaxon...
- Je suis dans les clous :** à vélo, en voiture, en trottinette... je cède le passage aux piétons qui s'engagent sur la chaussée ou qui manifestent l'intention de le faire. À pied, je signale aux véhicules mon intention de traverser et je ne m'engage que si la visibilité est suffisante.
- J'assure avec les plus fragiles :** je redouble de prudence avec les piétons et les cyclistes, ils sont les plus vulnérables.
- Je peux être invisible malgré moi !** Les conducteurs de poids lourds, cars et bus ne me voient pas toujours car je peux être dans leur angle mort. Je ne remonte pas la file par la droite et ne cherche pas à dépasser un camion qui manœuvre. Si je peux voir les yeux du conducteur, il peut me voir aussi.
- Je deviens l'as de la route si je respecte les autres et les règles du jeu.** Je reste courtis, ne fonce pas comme une fusée en trottinette, ne circule pas sur les passages piétons à vélo, ne salonne pas en scooter, ne me stationne pas sur les pistes cyclables...
- Je n'ai qu'une vie.**

Si je ne respecte pas les règles

- Si je conduis avec des écouteurs.**
Zencours 120 € d'amende forfaitaire et la perte de 3 points sur mon permis de conduire si je roule dans un véhicule.
- Si je grille un feu rouge ou si j'emprunte un sens interdit.**
Zencours 135 € d'amende forfaitaire et la perte de 4 points sur mon permis de conduire si je roule dans un véhicule. Si je suis à vélo, je peux emprunter uniquement si un panneau « cédez le passage aux piétons » autorise à rouler à contresens des voitures.
- Si je roule à vélo ou en trottinette électrique sur un trottoir.**
Zencours 135 € d'amende forfaitaire.
- Si j'oublie de mettre mon clignotant.**
Zencours 35 € d'amende forfaitaire et la perte de 3 points sur mon permis de conduire.
- Si je ne cède pas le passage à un piéton.**
Zencours 135 € d'amende forfaitaire et la perte de 6 points sur mon permis de conduire.
- Si la sonnette ou les phares de mon vélo font défaut.**
Zencours 30 € d'amende.

Afficheur de Niveau Acoustique figuratif et pédagogique

L'intégration de l'afficheur pédagogiques pourra se faire partout où il est nécessaire de sensibiliser le public aux niveaux sonores et ses nuisances : écoles, bibliothèques, bureau type openspace, ateliers, bars et rues animées.

- Les nuisances sonores représentent, au même titre que la pollution de l'air ou les produits toxiques, un risque environnemental. Les conséquences se font sentir non seulement sur la qualité de vie mais aussi sur la santé. Celles-ci sont fonction de l'intensité, de la fréquence et de la durée du bruit, avec un facteur aggravant pour les personnes vulnérables.



Visage vert et souriant l'ambiance sonore est en dessous du seuil.



Visage vert et bouche jaune faisant la grimace, l'ambiance sonore est au niveau du seuil



Visage rouge clignotant et triste, l'ambiance sonore est 3 dB au-dessus du seuil



Intervention de Boris Jamet-Fournier, Élu référent

Réunion du 13 juin 2024



Présentation du Conservatoire de Paris Centre par Monsieur Roy

Réunion du 13 juin 2024

Projets d'investissement et de fonctionnement

Réunion du 13 juin 2024

Budgets 2024 : investissement et fonctionnement

- Investissement : 2 500 euros pour la participation de l'achat d'un Tuba pour Le Conservatoire Paris Centre.
- Fonctionnement : prévision de 250 euros pour un pot de rentrée
- Proposition d'une promenade autour des jardins de Paris Centre le samedi 5 octobre, provision de 250 euros pour financement d'un goûter.

Appel à projets 2024

Réunion du 13 juin 2024

Journée du Handicap

23 Juin 2024 de 10h à 18h



Réunion du 13 juin 2024

Vide greniers du Marais

28 septembre 2024

Réunion du 13 juin 2024

VILLE DE PARIS | Paris Centre

de 9h à 18h

VIDE-GRENIERS

Samedi 28 septembre

des Conseils de quartier du Marais 2024

Inscriptions à la Mairie Paris Centre

- Les jeudis 5, 12 et 19 septembre de 17h à 19h
- Le samedi 14 septembre de 11h à 13h30 et de 14h à 16h
- Les samedis 7 et 21 septembre de 11h à 13h

Documents à fournir pour l'inscription :

- + photocopie d'un justificatif de domicile
- + photocopie (recto/verso) de la carte d'identité
- + chèque de 12 euros à l'ordre de l'association Prolific

Renseignements par mail :
vide-greniers@marais.conseil-de-quartier.fr

RUE DES QUATRE FILS & RUE DE LA PERLE

Vente réservée aux habitants non professionnels du quartier

Une initiative solidaire de vos
Conseils de quartier Paris Centre
au profit de l'association Prolific

Prolific
MARAIS ARCHIVES
MARAIS PLACE DES VOSGES



Groupes de travail & Commissions thématiques

Réunion du 13 juin 2024

Comité d'éthique de la police municipale

Lundi 17 juin à 18h à la mairie de Paris Centre : présentation du comité d'éthique de la police municipale.

- Cette rencontre a pour but de vous présenter les missions et enjeux du comité d'éthique de la police municipale créé en 2021 et présidé par Jacques Toubon, ancien ministre et ancien Défenseur des droits.
- Cette instance indépendante fut constituée afin d'assurer un respect, de la part des agents de la police municipale, des règles déontologiques dans le cadre de leurs missions. Concrètement, ce comité peut être saisi par un-e élu-e ou un-e usager-ère afin de vérifier la bonne instruction des procédures de signalement et de donner des avis sur des situations. Il rend compte enfin des suites de ces signalements et peut formuler des recommandations.
- En plus de la présence de Monsieur Jacques Toubon, président du comité d'éthique, ainsi que de deux représentants du conseil parisien de la jeunesse, cette réunion sera animée par :
 - M. Ariel Weil, Maire de Paris Centre
 - Mme Levieux Véronique, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors, des solidarités entre générations- Conseillère de Paris- Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne.
 - M. Bongibault Stéphane, Chef de la division de la police municipale de Paris Centre.
- Plus d'informations sur le comité d'éthique de la police municipale sur le site de la [Ville de Paris](#)

Prochaines réunions publiques

Réunion d'information : Réaménagement de la place Renée Vivien - présentation et échange sur le projet

Lundi 17 juin à 18h30 à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, 5 rue Perrée (75003)

Réunion d'information : Le Paris Media Centre au Carreau du Temple pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques

Mercredi 19 juin à 18h30 au Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller (75003).

Réunion d'information : Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques

Mercredi 25 juin à 19h à la Mairie de Paris Centre, 2 rue Eugène Spuller (75003)

Des nichoirs pour les oiseaux



Secteur Marais – Place des Vosges

Les espaces propices à la nidification sont difficiles à trouver en ville. La pose d'un nichoir en bois se fait en hiver, période durant laquelle les adultes visitent les sites potentiels. Il doit être placé à 2 m de haut et l'ouverture opposée aux pluies dominantes, dans un endroit calme. Chaque nichoir, par sa forme et le diamètre de son ouverture, est spécifique à une espèce (mésange bleue 2,8 cm, moineau 7 cm, rouge-gorge ouverture rectangulaire de 10 x 7 cm).

Une vingtaine de nichoirs sera proposé pour distribution (sous réserve de disposer d'une surface de mur, d'un tronc, pelouse... orienté sud ou sud-est et d'avoir l'autorisation du propriétaire ou du conseil syndical) et/ou installation par le CQ.



Environnement

Le projet

Type : Fonctionnement 2021

Proposition soumise au vote

Évaluation : 500 €

En savoir plus : [Opération de la Ville de Paris de 2019](#)



Boîte à livres



Localisation
Secteur Marais – Place des Vosges

Ajouter des Boîtes à livres dans le quartier

Le projet consiste à installer une ou plusieurs boîtes à livres sur l'espace public, permettant une circulation libre et gratuite de livres entre les habitants et les passants. Chacun pourra y déposer des livres ou en prendre, sans contrepartie.

La seule du quartier est dans le kiosque « Lulu dans ma rue » à Saint Paul : elle n'est donc pas accessible en dehors des horaires d'ouverture. Une autre se situe dans la cour de la mairie Paris Centre. L'objectif serait d'en avoir de plus petites accessibles facilement dans notre secteur.



**Culture
et patrimoine**

Le projet

Type : Investissement 2021

Proposition soumise au vote

Évaluation : 400 €

En savoir plus : [Boîte à lire](#)

Équipements Squares & Jardins



Square Léopold-Achille
Jardin des Rosiers Joseph Migneret

Agrémenter les squares et jardins du secteur de nouveaux équipements

Il est proposé les installations suivantes :

- Une **table d'échecs** dans le Jardin des Rosiers Joseph Migneret
- Une **table de Ping Pong** dans Square Léopold Achille (Jardin du Parc Royal)



Cadre de vie

Le projet

Type : Investissement 2021

Voté le 15/11/21

Évaluation : 2 000 €



Les Balades Découvertes du CQ



Secteur Marais – Place des Vosges

Proposer des visites guidées du Marais

Le but est d'organiser plusieurs balades dans le secteur du CQ pour faire découvrir aux membres du CQ et aux riverains notre quartier. La création d'un groupe de travail spécifique est proposée : ce groupe étudiera les parcours, guides et thèmes.

Les thématiques des Balades Découvertes seront donc choisies et validées par le CQ. Il est prévu 2 à 3 balades par an.



Culture
et patrimoine

Le projet

Type : Fonctionnement 2021

Proposition soumise au vote

Évaluation : 600 €

En savoir plus : [Exemple](#)



Questions diverses

Réunion du 13 juin 2024

Questions Diverses

- Prochaine réunion du CQ : **le jeudi 19 septembre 2024**
- N'hésitez pas à transmettre vos questions ou idées à marais-vosges@conseil-de-quartier.fr !
- <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>

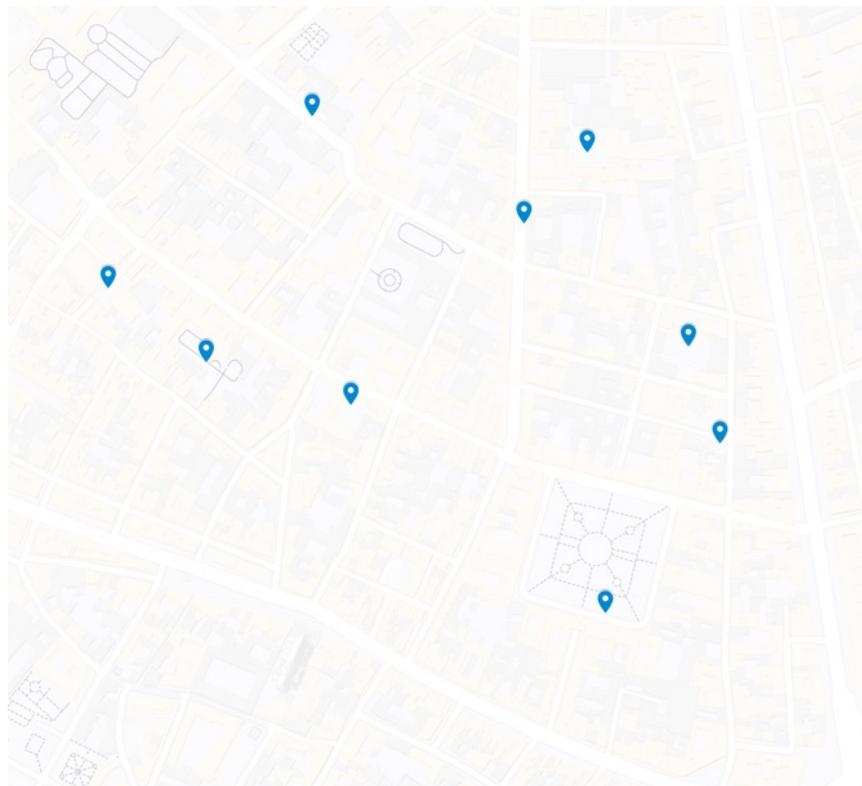
ANNEXES

Réunion du 13 juin 2024



Emplacements des boîtes à livres

- École rue de la perle
- Place des Vosges près du lycée
- Jardin des Rosiers Joseph Migneret
- Jardin de l'hôtel de Lamoignon
- Caserne des minimes
- Place Roger Verlomme
- Parvis des 260 enfants
- Square Saint-Gilles Grand Veneur
- Rue de Turenne



Commission Communication

- Arborescence Site internet
- Affiche OpenAgenda et point prochains RDVs
- Outil de suivi (questions/réponses, budgets) entre la coordination et le CQ
- Panneaux d'affichage dédiés
- Actions de concertation : "les sondages du CQ"

Idées d'ateliers et de formations

- (initiatives d'animation locale, de participation citoyenne, des actions de concertation...)
 - Comment fonctionne une mairie ? (Organigramme et présentation)
 - La démocratie locale et le conseil de quartier (résumé de la charte, exemples...)

Rappel de la charte CQ

Des groupes de travail ou des commissions thématiques peuvent être créés à l'initiative d'un ou de plusieurs Conseils de quartier.

- Les réunions de groupes de travail ou de commissions thématiques peuvent intégrer d'autres personnes impliquées par le projet ou le thème concerné et accueillir, si besoin, des invité-e-s.
- Les Conseils de quartier peuvent organiser autant de réunions de travail internes que souhaité, en salle ou sous la forme de balades urbaines/marches exploratoires.
- Les Conseils de quartier participent à l'élaboration du Contrat local de sécurité et au Plan de propreté du secteur.

